First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Energy, the Environment and Natural Resources

Chair:
The Honourable NICHOLAS W. TAYLOR

Thursday, March 7, 2002

Issue No. 25

First meeting on:

Bill C-10, An Act respecting the national marine conservation areas of Canada.

and

Third meeting on:

Bill C-39, An Act to replace the Yukon Act in order to modernize it and to implement certain provisions of the Yukon Northern Affairs Program Devolution Transfer Agreement, and to repeal and make amendments to other Acts

INCLUDING:
THE TENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-39)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent de l'

Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le président:
L'honorable NICHOLAS W. TAYLOR

Le jeudi 7 mars 2002

Fascicule n° 25

Première réunion concernant:

Le projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada.

et

Troisième réunion concernant:

Le projet de loi C-39, Loi remplaçant la Loi sur le Yukon afin de la moderniser et de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord et modifiant et abrogeant d'autres lois

Y COMPRIS:
LE DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-39)

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

38576

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Nicholas W. Taylor, *Chair*

The Honourable Mira Spivak, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams
Banks
Buchanan, P.C.
* Carstairs (or Robichaud, P.C.)
Christensen
Cochrane
Eyton
Kelleher, P.C.
Keon
Kolber
* Lynch-Staunton (or Kinsella)
Poulin
Sibbeston

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to Rule 85(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Keon was substituted for that of the Honourable Senator Spivak (*March 6, 2002*).

The name of the Honourable Senator Poulin was substituted for that of the Honourable Senator Finnerty (*March 7, 2002*).

The name of the Honourable Senator Kolber was substituted for that of the Honourable Senator Kenny (*March 7, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le président: L'honorable Nicholas W. Taylor

Vice-présidente: L'honorable Mira Spivak

et

Les honorables sénateurs:

Adams
Banks
Buchanan, c.p.
* Carstairs (ou Robichaud, c.p.)
Christensen
Cochrane
Eyton
Kelleher, c.p.
Keon
Kolber
* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Poulin
Sibbeston

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications à la composition de la comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste de membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Keon est substitué à celui de l'honorable sénateur Spivak (*le 6 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Poulin est substitué à celui de l'honorable sénateur Finnerty (*le 7 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Kolber est substitué à celui de l'honorable sénateur Kenny (*le 7 mars 2002*).

Published by the Senate of Canada

Available from Canada Communication Group – Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa, canada K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente: Groupe Communication Canada – Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract of the *Journals of the Senate*, on Tuesday, February 5, 2002:

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator De Bané, P.C.:

> That Bill C-10, An Act respecting the national marine conservation areas of Canada, be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 5 février 2002:

L'honorable sénateur Robichaud, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur De Bané, c.p.:

Que le projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada, soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate,

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, March 7, 2002
(43)

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources met at 9:30 a.m. this day, in room 257, East Block, the Chair, the Honourable Nicholas W. Taylor, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Buchanan, P.C., Christensen, Cochrane, Kelleher, P.C., Kolber, Poulin, Sibbeston and Taylor (10).

Other senators present: The Honourable Senators Watt and Gauthier (2).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament, Lynne Myers, Research Officer and Mollie Dunsmuir.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on February 5, 2002, the committee proceeded to study Bill C-10, An Act respecting the national marine conservation areas of Canada

WITNESSES:

From Canadian Heritage:

Tom Lee, Chief Executive Officer, Parks Canada Agency;

Susan Katz, Director, Legislation and Policy, Parks Canada Agency;

Daphne Porter, Legal Counsel.

Canadian Heritage submitted a brief.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on December 10, 2001, the committee proceeded to study Bill C-39, An Act to replace the Yukon Act in order to modernize it and to implement certain provisions of the Yukon Northern Affairs Program Devolution Transfer Agreement, and to repeal and make amendments to other Acts.

The committee proceeded to the clause-by-clause consideration of Bill C-39.

It was agreed — That the title stand postponed.

It was agreed — That the preamble stand postponed.

It was agreed — That clause 1 stand postponed.

It was agreed — That clauses 2 to 27 carry.

It was agreed — That clauses 28 to 56 carry

It was agreed — That clauses 57 to 67 carry.

It was agreed — That clauses 68 to 104 carry.

It was agreed — That clauses 105 to 195 carry.

It was agreed — That clauses 196 to 271 carry.

It was agreed — That clauses 272 to 285 carry.

It was agreed — That schedule 1 and 2 carry.

It was agreed — That the preamble carry.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 7 mars 2002
(43)

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 9 h 30 dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est sous la présidence de l'honorable Nicholas W. Taylor (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Banks, Buchanan, c.p., Christensen, Cochrane, Kelleher, c.p., Kolber, Poulin, Sibbeston et Taylor (10).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Watt et Gauthier (2).

Sont présentes: De la Direction de la recherche de la Bibliothèque du Parlement, Lynne Myers, attachée de recherche et Mollie Dunsmuir.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 5 février 2002, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada.

TÉMOINS:

Du ministère du Patrimoine du Canada:

Tom Lee, directeur général, Agence Parcs Canada;

Susan Katz, directrice, Législation et politique, Agence Parcs Canada;

Daphne Porter, conseillère juridique.

Le ministère du Patrimoine du Canada remet un mémoire.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 10 décembre 2001, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-39, loi remplaçant la Loi sur le Yukon afin de la moderniser et de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord et modifiant et abrogeant d'autres lois.

Le comité entreprend l'étude article par article du projet de loi C-39.

Il est convenu — Que l'adoption du titre est reportée.

Il est convenu — Que l'adoption du préambule est reportée.

Il est convenu — Que l'adoption de l'article 1 est reportée.

Il est convenu — Que les articles 2 à 27 sont adoptés.

Il est convenu — Que les articles 28 à 56 sont adoptés.

Il est convenu — Que les articles 57 à 67 sont adoptés.

Il est convenu — Que les articles 68 à 104 sont adoptés.

Il est convenu — Que les articles 105 à 195 sont adoptés.

Il est convenu — Que les articles 196 à 271 sont adoptés.

Il est convenu — Que les articles 272 à 285 sont adoptés.

Il est convenu — Que les annexes 1 et 2 sont adoptées.

Il est convenu — Que le préambule est adopté.

It was agreed — That the title carry.

It was agreed — That the bill be adopted, without amendment.

It was agreed — That the Chair report the bill, as adopted, to the Senate.

At 10:45 a.m., it was agreed — That the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu — Que le titre est adopté.

Il est convenu — Que le projet de loi est adopté sans amendement.

Il est convenu — Que le président présente le projet de loi, tel qu'adopté, au Sénat.

À 10 h 45, il est convenu — Que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Michel Patrice

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, March 7, 2002

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

TENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-39, An Act to replace the Yukon Act in order to modernize it and to implement certain provisions of the Yukon Northern Affairs Program Devolution Transfer Agreement, and to repeal and make amendments to other Acts, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, December 12, 2001, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 7 mars 2002

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-39, Loi remplaçant la Loi sur le Yukon afin de la moderniser et de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord et modifiant et abrogeant d'autres lois, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 12 décembre 2001, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

NICHOLAS W. TAYLOR

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 7, 2002

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-10, respecting the marine conservation areas of Canada; and Bill C-39, to replace the Yukon Act in order to modernize it and to implement certain provisions of the Yukon Northern Affairs Program Devolution Transfer Agreement, and to repeal and make amendments to other Acts, met this day at 9:30 a.m. to give consideration to the bills.

Senator Nicholas W. Taylor (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: I call the meeting to order. Appearing today are witnesses from Canadian Heritage.

Mr. Tom Lee, Chief Executive Officer, Parks Canada Agency, Canadian Heritage: It is a pleasure to be here again. We have circulated an outline of our presentation for your convenience.

We have a family of protected heritage areas in Canada and I do not think I need to remind this committee of why these are important. However, I will summarize my views on these items — the parks, the historic sites, the canals and rivers. With Bill C-10, the marine conservation areas constitute items of great importance to Canadians. These areas are among our top-ranked symbols of pride, and any public surveys will show that national parks rate highly, ranking third just behind the national anthem and the flag, with historic sites ranking fifth.

These places are important because they also connect our country. They connect our people to our land and waters, to our history and to each other. They are important in our economy, in particular the economies of the rural and northern communities. Every $1 that the government spends on these areas generates $3.50 worth of activity. Across Canada, this currently totals in the order of $1.8 billion per year.

The parks, historic sites, canals and rivers are also important symbols internationally. When people talk about Canada, they talk about our wild spaces. Many people in the international community are able to name many of our national parks. They are known worldwide. That is the "family."

The one part that is missing is the marine conservation component. Canada has so much water, and we can see from the history of the very first people up to our modern-day communities that people have centred on the waters of this country, in the coastal areas and the inland lakes. We are introducing the marine conservation areas to complete the representation of our heritage areas, and specifically, those connected with water.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 7 mars 2002

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada, et le projet de loi C-39, Loi remplaçant la Loi sur le Yukon afin de la moderniser et de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord et modifiant et abrogeant d'autres lois, se réunit ce jour à 9 h 30 pour examiner ces projets de loi.

Le sénateur Nicholas W. Taylor (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: La séance est ouverte. Comparaissent aujourd'hui devant nous des représentants du Patrimoine canadien.

M. Tom Lee, directeur général, Agence Parcs Canada, ministère du Patrimoine du Canada: C'est un plaisir pour moi d'être de retour parmi vous. Nous avons fait distribuer, pour votre gouverne, une esquisse de notre présentation.

Nous avons une famille d'aires patrimoniales protégées au Canada et je ne pense pas qu'il me faille rappeler au comité les raisons pour lesquelles celles-ci sont importantes. Je vais cependant résumer mes vues quant aux parcs, aux lieux historiques, aux canaux et aux rivières. Avec le projet de loi C-10, les aires marines nationales de conservation prennent toute leur importance pour les Canadiens. Ces aires comptent parmi nos plus grands symboles de fierté, et tous les sondages publics montrent que les parcs nationaux sont très cotés, se classant au troisième rang, derrière seulement l'hymne national et le drapeau, les lieux historiques occupant le cinquième rang.

Ces lieux sont importants parce qu'ils tissent des liens dans notre pays. Ils rattachent les gens à la terre, à nos eaux, à notre histoire et entre eux. Ils sont importants pour notre économie, tout particulièrement celle des collectivités rurales et du Nord. Chaque dollar consacré à ces aires par le gouvernement produit des activités d'une valeur de 3,50 $. Pour l'ensemble du pays, cela se chiffre à environ 1,8 million de dollars par an.

Les parcs, les lieux historiques, les canaux et les rivières sont également d'importants symboles à l'échelle internationale. Lorsque les gens parlent du Canada, ils parlent de nos espaces sauvages. Beaucoup d'étrangers connaissent même de nom certains de nos parcs nationaux. Ils sont de renommée mondiale. Voilà qu'elle est la «famille».

La seule partie qui manque est la composante aires marines de conservation. Le Canada a tant d'eau, et notre histoire, des tout premiers habitants jusqu'aux collectivités modernes d'aujourd'hui, tourne autour des richesses en eau de ce pays, dans les régions côtières et autour des lacs intérieurs. Nous introduisons les aires marines nationales de conservation pour compléter la représentation de nos aires patrimoniales, et tout particulièrement celles qui sont rattachées à l'eau.

What are the key features of a marine conservation area? First, national parks occur on land and are what we describe as "fully protected." They exist, to the greatest extent possible, to allow nature to take its course and to serve as spaces people can visit and see the land as it was in earlier times — not after we did many things to it.

Marine conservation areas are different. They contain a powerful and strong conservation component. They are also intended to be models of sustainable use. The fisheries and other wildlife resources are intended for use, and we hope that, with the increased emphasis and focus on these areas, they can be models to help us understand and improve our practices outside of marine conservation areas. These are distinct from parks, of which Parks Canada is the sole owner and manager and, in some cases, in a fully cooperative partnership with Aboriginal people. There are many players in the area of waters, and they are managed as partnerships.

What value-added would Parks Canada bring to the table? Why not another, existing agency? There are a number of answers to that. First, when you look at the other players, whether Transport or Fisheries and Oceans, you will note that these organizations and their respective legislation are dedicated towards, for example, managing commercial transportation, the fisheries or the wildlife. We bring our skill and ability to the package. I do not want to use the words "managing people," but rather "assisting people" to enjoy these areas in a different way — something that no other agency brings.

We also bring some different views of these places. We were involved in major articles that ran in the Vancouver papers about one month ago concerning our work in Gwaii Haanas with the Haida Gwaii in the field of archaeology. We have discovered ancient civilizations beneath the Pacific Ocean that were part of the Haida culture at a time when the ocean levels were different from today.

Interestingly enough, we have made a similar discovery in Fathom Five Park on the Bruce Peninsula, Ontario. We discovered, lying beneath the waters of Georgian Bay at a depth of more than 80 feet, what would have been an ancient waterfall when the water level was lower. At its foot, we found the remains of an ancient campfire.

We have also discovered, in our underwater work, some most interesting species representing the evolution of natural systems over time, such as ancient forests, plants, et cetera. This is what we bring to Canadians and other people when they visit these sites.

A key feature in the establishment of a marine conservation area is the nature of the public dialogue that occurs. We have heard some concerns in the course of our discussions about the

Quelles sont les principales caractéristiques des aires marines de conservation? Premièrement, les parcs nationaux se trouvent à terre et sont décrits comme étant «pleinement protégés». Ils existent, dans toute la mesure du possible, en vue de permettre à la nature de suivre son cours et ils servent d'espace que les gens peuvent visiter afin de savoir comment se présentait la terre autrefois — avant qu'on ne l'altère par nos nombreuses activités.

Les aires de conservation marines sont différentes. Elles renferment une puissante et solide composante de conservation. Elles ont également pour objet de service de modèles d'utilisation durables. Les poissons et les autres ressources fauniques sont censés être utilisés, et nous espérons que grâce à l'intérêt et à l'importance accords à ces aires, ces dernières pourront servir de modèles pour nous aider à comprendre et à améliorer nos pratiques en dehors des aires de conservation marines. Ces aires sont distinctes des parcs, dont Parcs Canada est le seul propriétaire et gérant, dans certains cas dans le cadre de partenariats coopératifs avec les peuples autochtones. Pour ce qui est des eaux, il existe de nombreux intervenants, et ceux-ci sont organisés sous forme de partenariats.

Quelle valeur ajoutée Parcs Canada mettrait-il sur la table? Pourquoi pas une autre agence qui existe déjà? Il y a à ces questions de multiples réponses. Premièrement, lorsque vous regardez les autres intervenants, qu'il s'agisse du ministère des Transports ou de celui des Pêches et des Océans, vous constaterez que ces organismes et leurs lois respectives sont axés, par exemple, sur la gestion du transport commercial, des pêcheries ou de la faune. Nous, nous apportons à l'ensemble nos compétences et nos aptitudes propres. Je ne veux pas parler de «gérer des personnes», mais plutôt d'«aider des personnes» à jouir de ces zones de façon différente — chose que n'apporte aucune autre agence.

Nous contribuons par ailleurs des visions différentes de ces lieux. Nous avons participé à la rédaction d'articles importants qui ont paru dans les journaux de Vancouver il y a environ un mois et qui portaient sur notre travail archéologique à Gwaii Haanas, avec les Haida Gwaii. Nous avons découvert sous l'océan Pacifique d'anciennes civilisations qui appartenaient à la culture Haida à une époque où les niveaux de l'océan étaient différents de ceux d'aujourd'hui.

Chose intéressante, nous avons fait une découverte semblable dans le parc Fathom Five, de la péninsule Bruce, en Ontario. Nous avons en effet découvert, sous les eaux de la baie Georgienne à une profondeur de 80 pieds, ce qui avait été une chute d'eau lorsque le niveau de l'eau était plus bas. À son pied, nous avons trouvé les vestiges d'un ancien feu de camp.

Nous avons également découvert, dans le cadre de nos travaux sous-marins, des espèces fascinantes témoignant de l'évolution dans le temps des systèmes naturels, notamment d'anciennes forêts, plantes, et cetera. Voilà ce que nous livrons aux Canadiens et aux autres qui visitent ces sites.

Un aspect clé dans l'établissement d'une aire de conservation marine est la nature du dialogue public ainsi engendré. Dans le cours de nos discussions, nous avons entendu exprimer certaines

nature and degree of involvement of people. I would like to give you a quick summary of a current activity to illustrate how these areas are created.

We are currently involved in a dialogue in the north shore area of Lake Superior about a feasibility study. The feasibility study began in 1997, so we are now in our fifth year. It took us five years to reach the point where the communities felt that they would like to have one. We have only just recently — in January — begun negotiations with the Province of Ontario toward the possible establishment of a marine conservation area in Lake Superior.

We struck a regional committee composed of 12 or 13 organizations — municipalities, First Nations stakeholders and so on. These people conducted a variety of public consultations using three rounds of open houses, four newsletters and two series of question-and-answer sheets. I held seven roundtables with stakeholder groups and met at least a dozen times with the regional committee. Field trips were conducted throughout the area in three consecutive years. Two surveys were conducted, the first to acquire feedback on possible boundaries and the second to determine overall levels of support.

After all of that, toward the end of the fourth year of the work, the committee gave me their recommendations, which were positive about establishing the area.

That is an example of the type of effort that must be expended in the establishment of such areas. There is no scenario under which we would establish an area over the wishes of local people. We do have an example of that, which I do not like to quote because I consider it a failure. We had an interest in establishing one on the Bonavista Peninsula in Newfoundland. Unfortunately, it did not work out. We saw the local people did not want one. They were not ready, so we pulled out. That is the way we have worked and will work in the future.

The proposed legislation applies to the great lakes and tidal waters out to 200 nautical miles. It requires that the federal government own the bed of waters. The proposed act allows the establishing of reserves where there are unresolved matters associated with Aboriginal land claims. There is a "without prejudice" establishment of a reserve. That has worked in national parks. The areas are established by Order in Council, with scrutiny by both Houses in Parliament.

A number of regulatory authorities are required for these areas when they do not occur in other statutes. For example, commercial shipping might require some special consideration. It would be regulated by the Department of Transport through the Shipping Act, not this proposed act. Gaps occur in areas such as special zoning, visitor use and safety. An example is commercial recreational use in Saguenay Marine Park, which has its own separate legislation. We have 50 commercial tour boats operating whale-watching cruises every day in the summer. That requires control and regulation of the number and the

préoccupations quant à la nature et au degré de participation des gens. J'aimerais vous faire un rapide résumé de l'activité en cours pour vous expliquer de quelle façon ces aires sont créées.

Nous sommes présentement engagés dans un dialogue au sujet d'une étude de faisabilité dans la région de la rive nord du lac Supérieur. Cette étude de faisabilité a été lancée en 1997, et nous en sommes donc maintenant à notre cinquième année. Il nous a fallu cinq ans pour convaincre les collectivités de l'intérêt de la chose. Nous avons tout récemment — en janvier — entamé des négociations avec la province de l'Ontario en vue de la création possible d'une aire de conservation marine dans le lac Supérieur.

Nous avons créé un comité régional composé de 12 ou 13 organisations — municipalités, porte-parole de Premières nations, et ainsi de suite. Ces personnes ont mené toute une gamme de consultations publiques au moyen de trois opérations portes ouvertes, quatre bulletins de nouvelles et deux séries de feuillets de questions et réponses. J'ai moi-même organisé sept tables rondes avec des groupes intéressés et rencontré au moins une douzaine de fois le comité régional. Des excursions sur le terrain ont été menées dans la région pendant trois années consécutives. Il y a eu deux sondages, le premier en vue de recueillir les réactions des gens quant aux limites possibles de l'aire et le deuxième visant à déterminer les niveaux de soutien d'ensemble.

Après tout cela, vers la fin de la quatrième année de travail, le comité m'a soumis ses recommandations, qui étaient positives, et appuyaient la création de l'aire marine.

Voilà un exemple du genre d'efforts qui doivent être déployés pour créer de telles aires. Il n'existe aucun scénario dans lequel nous créerions une aire de conservation si cela allait à l'encontre des désirs de la population locale. Nous avions voulu établir une telle aire dans la péninsule Bonavista, à Terre-Neuve. Malheureusement, cela n'a pas débouché. La population locale n'en voulait pas. Elle n'était pas prête, et nous avons donc fait marche arrière. C'est ainsi que nous avons travaillé et continuerons de travailler à l'avenir.

Le projet de loi que vous avez devant vous s'applique aux Grands Lacs et aux eaux maritimes jusqu'à la limite des 200 milles marins. Il exige que le gouvernement fédéral soit propriétaire des fonds marins. Le projet de loi autorise l'établissement de réserves en attendant le règlement de revendications territoriales non résolues avec les Autochtones. Il y aurait ainsi création d'une réserve «sans préjudice». Cela a bien fonctionné dans le cas des parcs nationaux. Les aires sont établies par décret, avec droit de regard des deux Chambres du Parlement.

Un certain nombre de pouvoirs de réglementation sont requis pour combler les lacunes d'autres lois. Par exemple, il faudra peut-être des considérations spéciales pour ce qui est du transport maritime commercial. Cela serait réglementé par le ministère des Transports, qui s'appuierait sur la Loi sur la marine marchande du Canada et non pas sur le projet de loi. Il existe des lacunes, par exemple côté zonage spécial, utilisation par les visiteurs et sécurité des visiteurs. Un exemple serait l'exploitation récréative commerciale du parc marin du Saguenay, qui a sa propre loi. Il y a chaque jour en été 50 bateaux d'excursion pour l'observation

nature of their activities and their relationship to the whale population. The enforcement provisions are similar to other statutes. This parallels the provisions in the National Parks Act.

The federal government has a history in marine conservation areas dating back to 1986, although I must tell you that my involvement goes back to well before that. I was involved with the Province of Ontario in establishing what is now Fathom Five National Marine Conservation Area in the very early 1970s. It was the first such protected area in Canada.

In 1996, the Prime Minister announced to the World Conservation Congress, which was held in Montreal, his intention to introduce this legislation. It is six years later and we are ready to bring this one home.

A number of questions have been raised, which I will summarize for you. I talked about whether or not there is duplication. There is not. Partnerships between agencies are required to achieve common interests in these areas. We bring some special qualities to the table that other organizations do not. We do not intrude on provincial jurisdiction. No area would be established where the province has control over the seabed without its agreement.

In the process of developing this bill, we held a number of sessions with Aboriginal people, as well as a number of additional consultations during hearings of the Heritage Committee. We improved the bill as a result of those consultations. We were not able to accommodate some of the interests and proposals raised by Aboriginal people. We were not able to utilize this bill to further define rights, add rights and so on. We respect the rights that are provided for through the Constitution.

There is some interest in the non-derogation clause and others. The non-derogation clause neither adds to nor reduces the rights of parties as provided by the Constitution. It is a declaratory clause to add greater certainty. It simply restates that the rights provided under the Constitution are protected. It has been written to confirm the application of the Constitution even as various interpretations of the courts help us to define the meaning of rights under section 35. An example is the interpretation provided through the *Sparrow* case, in which the court laid down certain tests that must be met before the federal government could intervene where there were serious conservation or safety issues needing to be fixed.

The *Sparrow* case provided the methodology for how to interpret the issues within the framework of the Constitution.

Some parties who engaged in the discussion have urged more prohibitions. For example, they have encouraged prohibitions on bottom dragging for fish. We believe that there will be cases where

des baleines qui circulent dans le coin. Il importe de contrôler et de réglementer le nombre et la nature de leurs activités et leurs relations avec les baleines. Les dispositions en matière d'application de la loi sont semblables à celles d'autres lois. Elles reprennent les dispositions de la Loi sur les parcs nationaux.

Le gouvernement fédéral a une histoire de création d'aires marines de conservation qui remonte jusqu'en 1986, mais je dois vous dire que mon intérêt pour la cause remonte bien plus loin encore. J'ai participé aux côtés de la province de l'Ontario à la création au début des années 70 de ce qui est aujourd'hui l'aire marine nationale de conservation Fathom Five, la première aire du genre à être protégée au Canada.

En 1996, le premier ministre a annoncé au Congrès mondial de la conservation, tenu à Montréal, son intention de déposer le projet de loi que vous avez devant vous. Nous sommes aujourd'hui six ans plus tard et nous sommes prêts à marquer le but.

Un certain nombre de questions que je vais vous résumer ont été soulevées. J'ai parlé de la question de savoir s'il y a ou non double emploi. Il n'y en a pas. Des partenariats entre agences sont nécessaires pour faire aboutir des intérêts communs dans ces régions. Nous apportons à la table des qualités spéciales que ne possèdent pas d'autres organisations. Nous n'empiétons pas sur la juridiction des provinces. Aucune aire ne sera établie là où la province contrôle le fond marin sans l'accord de celle-ci.

Lors de l'élaboration du projet de loi, nous avons tenu un certain nombre de réunions avec les peuples autochtones et nous avons également organisé d'autres consultations dans le cadre des audiences du Comité du patrimoine. Nous avons amélioré le projet de loi à la lumière de ces consultations. Nous n'avons pas été en mesure d'intégrer certains intérêts et certaines propositions présentées par les Autochtones. Nous n'avons pas été en mesure d'utiliser le projet de loi pour définir de façon plus précise des droits, ni pour en ajouter, etc. Nous respectons les droits qui sont énoncés dans la Constitution.

D'aucuns s'intéressent à la clause de non-dérogation et à d'autres. La clause de non-dérogation ni n'ajoute ni ne retranche de droits des parties prévus dans la Constitution. Il s'agit d'une clause déclaratoire qui vient ajouter une plus grande certitude. Elle ne fait que réitérer que les droits énoncés dans la Constitution sont protégés. Elle a été rédigée en vue de confirmer l'application de la Constitution alors même que diverses interprétations données par les tribunaux nous aident à définir la signification des droits en vertu de l'article 35. Un exemple est l'interprétation fournie par l'affaire *Sparrow*, dans laquelle la cour a établi certains critères qui doivent être respectés avant que le gouvernement fédéral ne puisse intervenir là où il existe de sérieuses questions de conservation ou de sécurité à corriger.

L'affaire *Sparrow* a fourni la méthodologie quant à la façon d'interpréter les diverses questions dans le cadre de la Constitution.

Certaines parties à la discussion ont demandé davantage d'interdictions. Par exemple, elles ont demandé l'interdiction de la pêche à la senne-traînante sur les fonds marins. Nous pensons

that will need to be regulated. The bill provides for regulation, but it does not begin by saying, "We will prohibit a whole bunch of stuff."

As we develop the plans for local areas with local people, we will introduce the appropriate regulations. It is possible that that will require some prohibitions, but we will not begin by saying prohibit this and prohibit that.

Does the bill stand in the way of economic opportunities? It does not. I have indicated to you that our system of protected areas is one of the best investments that Canadians can make. If you can go to your bank and get $3.50 for every dollar that you put up, you are getting a pretty good rate of return. That rate of return is going to the local people.

Does Parks Canada have enough to do? Yes, we have too much to do. However, that does not mean that we should not move ahead with this bill. It is a fair question. My staff sometimes asks this question. I tell them to go back in history to the people who created Banff in 1885 and the people who continued that process. Those people did not say that they should not do this because they had too many other things to do. They moved ahead, and we should all be very thankful that they did.

We can do this, and we need to do this, in Canada. The marine conservation areas and the water are so much a part of our history, our culture and our values. These areas deserve to become part of the family of protected areas in Canada.

We outlined briefly some of the areas in which we are currently involved. We have operating areas at Fathom Five. We have a reserve in place in the Queen Charlottes. We have feasibility studies underway on Lake Superior in Ontario and Georgia Strait in B.C. We have a special bill for the operating area of the St. Louis, Saguenay and Saint Laurent area that has its own unique qualities because it is a partnership with the Government of Quebec. We would manage the water portion and they the adjacent system of land-based provincial parks. The two are folded together. This particular bill would provide for that special type of partnership.

I will conclude at this point and would welcome questions.

Senator Cochrane: Thank you, Mr. Lee. It is good to see you again. I am surprised to see you because I had thought that you had retired.

Mr. Lee: The local newspaper asked me yesterday if it were true that I had retired.

Senator Cochrane: It is not only I. What are some of the objections to Bill C-10?

Mr. Lee: I have outlined a few.

Senator Cochrane: You mentioned dragging.

qu'il y aura des cas qui devront être réglementés. Le projet de loi prévoit des règlements, mais il ne commence pas par dire «nous allons interdire toutes sortes de choses».

Au fur et à mesure que nous élaborerons les plans pour les différentes régions avec la population locale, nous établirons les règles appropriées. Il est possible que cela exige certaines interdictions, mais nous n'allons pas commencer par dire interdisons ceci et interdisons cela.

Le projet de loi fait-il obstacle aux possibilités économiques? Non. Je vous ai indiqué que notre régime d'aires protégées est l'un des meilleurs investissements que puissent faire les Canadiens. Si vous pouvez aller à votre banque et toucher 3,50 $ pour chaque dollar que vous y mettez, c'est un assez bon taux de rendement. Ce taux de rendement va aider la population locale.

Est-ce que Parcs Canada a assez à faire? Oui, nous avons trop à faire. Cependant, cela ne veut pas dire pour autant que nous ne devrions pas aller de l'avant avec le projet de loi. C'est une question qu'il est juste de poser. Mon personnel la pose parfois. Je lui dis de remonter dans l'histoire aux personnes qui ont créé Banff en 1885 et à celles qui ont poursuivi le processus. Ces gens-là ne disaient pas qu'ils ne devraient pas pousser plus loin parce qu'ils avaient déjà trop de choses à faire. Ils ont avancé, et nous devrions tous leur être reconnaissants pour ce qu'ils ont fait.

Nous pouvons faire ce qui est proposé ici, et nous devons le faire, ici au Canada. Les aires de conservation marines et l'eau occupent une place énorme dans notre histoire, notre culture et nos valeurs. Ce sont des aires qui méritent de faire partie de la famille des aires protégées au Canada.

Nous avons esquissé brièvement certaines des régions dans lesquelles nous sommes à l'heure actuelle actifs. Nous avons des aires à Fathom Five. Nous avons une réserve en place dans les îles de la Reine-Charlotte. Nous avons des études de faisabilité en cours pour le lac Supérieur en Ontario et pour le détroit de Georgie en Colombie-Britannique. Nous avons un projet de loi spécial pour la région de St. Louis—Saguenay—Saint-Laurent, qui présente ses propres qualités uniques, du fait qu'il s'agisse d'un partenariat avec le gouvernement du Québec. Nous gérerions l'aspect eau, et le gouvernement du Québec gérerait le système adjacent de parcs provinciaux terrestres. Les deux vont de pair. Le projet de loi prévoirait ce type de partenariat spécial.

Je vais m'arrêter là et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le sénateur Cochrane: Merci, monsieur Lee. Je suis heureuse de vous revoir. Cela m'étonne de vous voir, parce que je pensais que vous aviez pris votre retraite.

M. Lee: Le quotidien local m'a demandé hier s'il était vrai que j'avais pris ma retraite.

Le sénateur Cochrane: Il n'y a donc pas que moi. Quelles sont certaines des objections faites à l'égard du projet de loi C-10?

M. Lee: J'en ai exposé certaines.

Le sénateur Cochrane: Vous avez parlé du dragage.

Mr. Lee: One objection is the fear, which is unwarranted but present and must be addressed, that somehow we will impose these areas against people's wishes. We clearly are not going to do that, and the bill provides a very orderly mechanism for ensuring that adequate public consultation occurs. However, that is a concern.

You will hear a concern from the West Coast, particularly from oil and gas industries, that we will establish these areas and remove opportunities to exploit oil and gas resources. We will not do that. We will always seek to avoid that type of conflict.

Three companies held oil and gas rights in the Gwaii Haanas Marine Conservation Area. Those companies concluded that there was nothing there of commercial value and voluntarily gave those rights over to us.

I would not say that there are objections, but there are concerns, which I hope that we have answered, in the Aboriginal community that their rights are protected. Their hopes go well beyond that. They want the fullest possible partnership in seeing these new areas go ahead. We support that.

Finally, the possible impact on existing commercial activities, like fishing, for example, is a concern. People in the aquaculture industry want assurances that marine conservation areas can accommodate aquaculture. They can. People involved in commercial activities want some assurances that we are not introducing a new regulatory environment, and we are not. The regulatory environment will be that of the Fisheries Act.

Those are probably the major concerns, Senator Cochrane.

Senator Cochrane: Once the boundaries of these marine conservation areas have been established, what would you do if a major development were undertaken just outside?

Mr. Lee: This bill would not have any influence on that. I will give you an example — water pollution. If there were an existing or a proposed development outside the boundaries that might pollute the area, it would be handled under the appropriate environmental laws. We are not introducing new tests here.

However, we would not permit ships to dump inside these areas or otherwise pollute.

Obviously, it would be desirable if adjacent land uses were as compatible as possible with the conservation areas. However, they would be managed in much the same way as national parks. We have very few tools for dealing directly with a development adjacent to Waterton Lakes Park, for example. Nevertheless, we do try to work with local communities to give them a sense of zoning or land use.

M. Lee: Une objection est la crainte, qui n'est pas méritée mais qui est présente et qui doit être réglée, que nous imposions ces aires contre le gré des gens. Nous n'allons clairement pas faire cela, et le projet de loi prévoit un mécanisme très ordonné pour veiller à ce qu'il y ait une consultation publique adéquate. Il n'en demeure pas moins que c'est là un sujet de préoccupation.

Vous entendrez une préoccupation émanant de la côte Ouest, et tout particulièrement des industries gazière et pétrolière, qui craignent que nous établissions ces aires et que nous éliminions des possibilités d'exploitation des ressources gazières et pétrolières. Nous ne ferons pas cela. Nous chercherons toujours à éviter ce genre de conflit.

Trois sociétés détenaient des droits pétroliers et gaziers dans l'aire marine de conservation Gwaii Haanas. Ces sociétés ont conclu qu'il n'y avait là rien de valeur commerciale et nous ont volontaire cédé ces droits.

Je ne dirais pas qu'il y a des objections; il y a plutôt des préoccupations, que je pense avoir apaisées, dans la communauté autochtone, qui tient à ce que ces droits soient protégés. Ses espoirs vont bien au-delà de cela. Elle espère le partenariat le plus poussé possible dans l'établissement de ces aires. Nous appuyons cela.

Enfin, l'incidence possible d'activités commerciales existantes, comme la pêche, par exemple, est un sujet de préoccupation. Les gens qui sont actifs dans l'aquaculture veulent des assurances que les aires marines de conservation pourront accepter l'aquaculture. C'est le cas. Les personnes qui mènent des activités commerciales veulent des assurances que nous n'allons pas établir un nouvel environnement de réglementation, et ce n'est pas ce que nous allons faire. L'environnement de réglementation sera celui de la Loi sur les pêches.

Voilà quelles sont probablement les principales préoccupations, sénateur Cochrane.

Le sénateur Cochrane: Une fois établies les limites de ces aires marines de conservation, que feriez-vous si un développement d'envergure était lancé tout à côté?

M. Lee: Le projet de loi n'aurait aucune incidence là-dessus. Je vais vous donner un exemple — la pollution de l'eau. S'il y avait un développement existant ou proposé à l'extérieur des limites et qui serait susceptible de polluer la zone, le problème serait réglé en vertu des lois environnementales appropriées. Nous n'introduisons pas ici de nouveaux critères.

Nous n'autoriserions cependant pas les navires à décharger à l'intérieur de ces régions ou à provoquer une quelconque autre pollution.

Bien sûr, il serait souhaitable que les utilisations des terres adjacentes soient aussi compatibles que possible avec les zones de conservation. Cependant, celles-ci seraient gérées dans une grande mesure à la manière des parcs nationaux. Nous ne disposons que de très peu d'outils pour traiter directement d'un développement adjacent au parc Waterton Lakes, par exemple. Nous nous efforçons néanmoins de travailler avec les communautés locales pour leur donner une idée du zonage ou de l'occupation des sols.

Senator Cochrane: If some ships were dumping, how would you control it? You say that you would not allow it. How would you control it? Currently, DFO is having a problem with ships dumping old oil.

Mr. Lee: There is existing legislation that can be used to regulate that.

If additional regulation were required, we could do something under this bill. The difference would be that we would be present in these places. That is a little different from the rest of the oceans, or even fisheries. Where these places exist, we will have regulatory officers in place with the ability to take action.

Senator Cochrane: I am rather concerned that there are so many other departments involved in this: Environment Canada, Fisheries and Oceans, and Parks Canada. Under the Oceans Act, the Minister of Fisheries and Oceans has the lead federal role in coordinating the efforts of the three departments. Do you think this will be a problem?

Mr. Lee: No. Interlocking groups work horizontally across any ocean conservation area. There are existing examples. As I say, we have some operating examples such as Fathom Five and Saguenay. We are not having a problem with other partners. They are there with us. I would say the same about the role of Environment and their wildlife-protected areas in the ocean. There is no duplication of effort, nor is there any competition. Each of us brings something unique to the table. I indicated that Parks Canada, because of its interest in people, history, archaeology and so on, really does bring something unique to this.

The Chairman: You have a prohibition against oil and gas exploration and extraction on the West Coast and, of course, in the Arctic. I know that a few people will be very interested in that. It is quite possible to explore while hardly disturbing the water. You can do it by flying over the water or by taking marine seismic soundings. There is very little disruption. Also, the oil industry is now able to pump 5 kilometres. In the next 10 years, it may go to 8 or 10 kilometres with a snorkel-like device. It does not affect the seabed in any way. This seems to prohibit that. Am I wrong?

Mr. Lee: It does. Our view is that risks still remain, even with the current technology. Our preference is to do that work beforehand and to avoid those areas. We simply do not want to be where there is oil and gas activity occurring. Consider the example I gave you of the industry in Gwaii Haanas. They did their exploratory work, determined that there was no commercial benefit and then gave up that interest. That is the way we want to go. The other alternative exists, but we do not want to pursue it.

Le sénateur Cochrane: Si des navires se livraient à du mazoutage, comment contrôleriez-vous cela? Vous dites que vous ne tolérerez pas. Comment le contrôleriez-vous? À l'heure actuelle, le MPO a des problèmes avec des navires qui vidangent en mer.

M. Lee: Il existe des lois auxquelles l'on peut recourir pour réglementer ce genre de choses.

Si des règles supplémentaires étaient requises, nous pourrions faire quelque chose en vertu du projet de loi. La différence serait que nous serions présents à ces endroits. Il y a peu de différences par rapport au reste des océans voire même aux pêcheries. Là où ces lieux existent, il y aura en place des agents de réglementation habilités à prendre des mesures.

Le sénateur Cochrane: Cela me préoccupe quelque peu qu'il y ait un si grand nombre de ministères participants: Environnement Canada, Pêches et Océans et Parcs Canada. En vertu de la Loi sur les océans, le ministère des Pêches et des Océans joue le principal rôle fédéral dans la coordination des efforts des trois ministères. Pensez-vous que ce sera là un problème?

M. Lee: Non. Des groupes interconnectés travailleront ensemble horizontalement dans le cadre de toute aire de conservation océanique. Il en existe déjà des exemples. Comme je l'ai dit, nous avons des exemples opérationnels comme Fathom Five et le Saguenay. Nous n'avons de problème avec aucun des autres partenaires. Ils sont là avec nous. Je dirais la même chose du rôle du ministère de l'Environnement et de ses aires fauniques protégées dans l'océan. Il n'y a aucune duplication d'effort ni de concurrence. Chacun d'entre nous apporte à la table quelque chose d'unique. J'ai expliqué que Parcs Canada, du fait de son intérêt pour les gens, l'histoire, l'archéologie, etc. apporte réellement quelque chose d'unique à tout le processus.

Le président: Vous avez une interdiction en matière d'exploration et d'extraction gazières et pétrolières le long de la côte Ouest et, bien sûr, dans l'Arctique. Je sais que certaines personnes seront très intéressées par cela. Il est tout à fait possible de faire de l'exploration presque sans troubler l'eau. Vous pouvez le faire en survolant l'eau ou en faisant de prospection sismique marine. Il y a très peu de perturbations. L'industrie pétrolière est par ailleurs aujourd'hui en mesure de pomper sur cinq kilomètres. D'ici 10 ans, la limite passera peut-être à 8 ou 10 kilomètres, avec un dispositif genre tuba. Cela n'a absolument aucun effet sur le fond marin. Ce projet de loi semble interdire cela. Ai-je tort?

M. Lee: Il l'interdit en effet. À notre avis, des risques demeurent, même avec l'actuelle technologie. Notre préférence est que ce travail soit fait au préalable et qu'il évite ces zones. Nous ne voulons tout simplement pas nous trouver là où il y aura de l'activité d'exploitation pétrolière ou gazière. Songez à l'exemple que je vous ai donné au sujet de l'industrie à Gwaii Haanas. Ils ont fait leur travail exploratoire, déterminé qu'il n'y avait aucun avantage commercial puis ont cédé leur intérêt. C'est de cette façon que nous voulons faire. L'autre possibilité existe, mais nous ne voulons pas la poursuivre.

The Chairman: I am not too sure that would keep the industry happy. It lives on finding oil where another guy said there was none. It has been that way for quite a few years.

Senator Sibbeston: Mr. Lee, is there any intension to establish marine parks in the Northwest Territories?

Mr. Lee: The long-range plan will ultimately see 29 areas established in defined zones, including a number of potential areas in the Arctic. You will see on the map that was distributed to you that the ocean is broken up into various zones. We would like to see, over the long term, one area in each of those zones. To give you an example to illustrate the scale, go to Gwaii Haanas on the Pacific Ocean and look at zones 1 and 2, which are two distinct biological environments. The marine conservation area occupies a very small portion of those two zones.

The Chairman: How many kilometres would that be?

Mr. Lee: I will guess because I have canoed on it. It is about a four-day canoe trip, so probably about 150 kilometres long.

The Chairman: That is a big park.

Senator Sibbeston: I want to raise the issue of the non-derogation clause to which Mr. Lee referred. The clause that appears in this bill is the same as the one in the Nunavut water bill and also the Yukon Act. It seems that since 1996, the government has been using non-derogation clauses that are different from the original one that was included in a number of acts and which really reflects the wording in section 25. I recognize that there have been some Supreme Court of Canada decisions that have given some meaning and some interpretation to Aboriginal rights in our country as provided for in the Constitution. Aboriginal people are very concerned about this different wording. Rather than it being used as a shield or a protector of their rights, they are concerned that it may be used to define and interpret Aboriginal rights as less than they had hoped for. There is a concern now that this clause, which is so important to them and has been seen as a shield, will be used to take away from Aboriginal rights in Canada. I am very concerned about the non-derogation clause in this bill. My wish and hope is that somehow, we can work toward including the non-derogation clause that had been used previously and revert back to the wording in section 25 of the Constitution. Would you care to comment on that?

Mr. Lee: First, I might say that I am aware of the concerns and that I appreciate them. We have had long discussions with representatives of Aboriginal people on this item. You must understand that I am not a lawyer. However, I do talk to lawyers and I do try to understand the problem.

The first point is that Aboriginal people need not fear, in my opinion, that this clause will be used against them. You cannot write something into this bill that overrides the Constitution. That is not happening. This is simply a declaratory clause to reconfirm

Le président: Je ne suis pas convaincu que cela fasse plaisir à l'industrie. Ce qui procure à celle-ci de la joie est de trouver du pétrole là où les autres ont dit qu'il n'y en avait pas. Il en est ainsi depuis de nombreuses années.

Le sénateur Sibbeston: Monsieur Lee, est-il prévu que l'on crée des parcs maritimes dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. Lee: Le plan à long terme prévoit l'établissement de 29 aires dans des zones définies, dont plusieurs dans des régions potentielles de l'Arctique. Vous verrez sur la carte qui vous a été distribuée que l'océan est découpé en plusieurs zones. Nous aimerions, à long terme, voir créer une aire dans chacune de ces zones. Pour vous donner un exemple, en vue d'illustrer l'échelle, prenez Gwaii Haanas, dans l'océan Pacifique, et regardez les zones 1 et 2 qui sont deux environnements biologiques distincts. L'aire marine de conservation occupe une très petite portion de ces deux zones.

Le président: Combien de kilomètres cela recouvrirait-il?

M. Lee: Je vais essayer de deviner, car j'y ai déjà fait du canot. L'excursion en canot demande environ quatre jours, alors cela fait sans doute 150 kilomètres de long.

Le président: C'est un grand parc.

Le sénateur Sibbeston: J'aimerais revenir à la question de la clause de non-dérogation qu'a évoquée M. Lee. La clause qui figure dans le projet de loi est la même que celle qui apparaît dans le projet de loi sur les eaux du Nunavut ainsi que dans la Loi sur le Yukon. Il semble que depuis 1996 le gouvernement ait utilisé des clauses de non-dérogation qui sont différentes de l'originale qui a été incluse dans un certain nombre de textes de loi et qui reflète le libellé de l'article 25. Je conviens que la Cour suprême du Canada a rendu des décisions qui ont donné un certain sens et une certaine interprétation aux droits ancestraux tels que reconnus dans la Constitution du Canada. Les peuples autochtones sont très préoccupés par cette différence de libellé. Au lieu que cela serve d'écran ou de protection de leurs droits, ils craignent que cela soit utilisé pour définir et interpréter les droits ancestraux comme étant inférieurs à ce qu'ils auraient espéré. Ils craignent que cet article, si important pour eux et considéré comme étant un bouclier, serve à diminuer les droits ancestraux au Canada. Je suis très préoccupé par la clause de non-dérogation contenue dans le projet de loi. Mon voeu et mon espoir sont que l'on oeuvre en vue d'inclure la clause de non-dérogation utilisée antérieurement et que l'on revienne au libellé de l'article 25 de la Constitution. Auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Lee: Premièrement, je dirais que je suis au courant des préoccupations et que je les comprends. Nous avons eu de longues discussions avec des représentants des peuples autochtones à ce sujet. Il vous faut comprendre que je ne suis pas avocat. Je discute néanmoins avec des avocats et je m'efforce de comprendre le problème.

Le premier point est qu'à mon avis les Autochtones ne devraient pas craindre que cet article soit utilisé contre eux. Vous ne pouvez rien inscrire dans ce projet de loi qui balaie la Constitution. Ce n'est pas ce qui va arriver. Il y a tout simplement

that the Constitution applies. Quite frankly, if this clause were not in here, it would not make any difference. The Constitution would still apply.

These clauses actually started to appear at the request of the Aboriginal people. The Department of Justice was advising us that they were not needed because this bill cannot contain anything that constrains the Constitution anyway. This is in here because Aboriginal people originally wanted some reconfirmation. As we tried to work through this with them, some of the wording that was proposed constituted an extension or interpretation of Aboriginal rights. You cannot do that in this bill. It is not possible.

Senator Sibbeston: I appreciate your explanation. It just seems to me that if government views this as a declaratory type clause that neither takes away from nor adds to the Aboriginal rights, why not stay with the original clause that seemed to serve the purpose from when Aboriginal rights were included in the Constitution in the early 1980s until about 1996?

I am concerned that there was a sudden change in wording in 1996, and that sometimes a clause talks about the protection provided for, and then in another case about derogation from the application. Lawyers who are familiar with this area of law say that that creates confusion and could be used as a signal to the courts that now Aboriginal rights can be limited. That is what native people are so concerned about.

The Aboriginal rights issue is very important in our country. We have a long history of dealing with native people, and some of it has not been good. The significant point for Aboriginal people is that this protection of their rights was placed in the Constitution in 1982. Thereafter, proposed legislation such as this contained wording that was exactly the same as the wording in section 25, which provided for the protection. The wording is:

> The guarantee in this Charter of certain rights and freedoms shall not be construed so as to abrogate or derogate from any aboriginal, treaty or other rights...

That is the wording in section 25 and that is the wording that was used in federal legislation until 1996. However, for some reason, it has been changed. Native people are very concerned that this will be a signal to the courts that they can limit Aboriginal rights. It does not seem significant when one first reads the text. I have looked at it, and on a first reading, there is not a great deal of difference. However, the lawyers and experts in this area advise us that we ought to be concerned. This is the beginning of a process for Parliament to take rights away from Aboriginal people in our country.

While I recognize that the courts will ultimately decide how these laws are interpreted, we ought not, as Parliament, to make it easy to signal to the courts that this section is open to interpretation so that it somehow limits the Aboriginal rights. I

ici une clause déclaratoire reconfirmant que la Constitution s'applique. Bien franchement, si cet article n'y figurait pas, cela ne changerait rien du tout. La Constitution s'appliquerait toujours.

Ces articles ont en vérité commencé à apparaître à la demande des Autochtones. Le ministère de la Justice nous disait qu'on n'en avait pas besoin étant donné que le projet de loi ne peut rien contenir qui puisse contraindre de quelque façon la Constitution. Cela figure ici parce qu'au départ les Autochtones voulaient un genre de reconfirmation. Au fil de nos discussions avec eux, certains des libellés proposés constituaient un prolongement ou une interprétation des droits ancestraux. L'on ne peut pas faire cela dans le projet de loi. Ce n'est pas possible.

Le sénateur Sibbeston: J'apprécie votre explication. Il me semble tout simplement que si le gouvernement y voit une clause de type déclaratoire qui ni ne retranche ni n'ajoute de droits ancestraux, alors pourquoi ne pas nous en tenir à la clause originale qui semblait servir la fin visée lorsque les droits ancestraux ont été intégrés à la Constitution au début des années 80 et ce jusqu'en 1996 environ?

Ce qui me soucie c'est qu'il y a eu un changement soudain dans le libellé en 1996, et il arrive qu'un article parle de la protection prévue et qu'un autre parle de dérogation par rapport à l'application. Les avocats qui connaissent ce domaine du droit disent que cela crée de la confusion et pourrait être utilisé comme signal aux tribunaux que les droits ancestraux peuvent maintenant être limités. C'est ce qui préoccupe tant les Autochtones.

La question des droits ancestraux est très importante dans notre pays. Nous avons une longue histoire de relations avec les Autochtones, et cette histoire n'a pas toujours été heureuse. L'important pour les Autochtones est que cette protection de leurs droits a été inscrite dans la Constitution en 1982. Par la suite, les projets de loi, comme celui-ci, renfermaient un libellé qui était exactement le même que celui de l'article 25, prévoyant cette protection. Le libellé est le suivant:

> Le fait que la présente Charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits et libertés ancestraux, issus des traités ou autres des peuples autochtones du Canada [...]

C'est là le libellé de l'article 25 et c'est celui qui a été utilisé dans les lois fédérales jusqu'en 1996. Cependant, pour quelque raison, cela a été changé. Les Autochtones craignent que cela sera un signal aux tribunaux qu'ils pourront limiter les droits ancestraux. Cela ne semble pas significatif à la première lecture du texte. Je l'ai examiné, et, à la première lecture, il ne semble pas y avoir une grosse différence. Or, avocats et experts en la matière nous disent que nous devrions nous en préoccuper. Il s'agit du début d'un processus pour que le Parlement retire des droits aux Autochtones de ce pays.

Bien que je reconnaisse que ce sont les tribunaux qui décideront en bout de ligne de la façon dont seront interprétées ces lois, en tant que Parlement, nous ne devrions pas faire en sorte qu'il soit facile d'envoyer aux tribunaux le signal que cet article

am very concerned, and while I appreciate that you are not the lawyer who made the decision, you are responsible for the bill.

Mr. Lee: Senator, let me say that I very much appreciate what you are saying. We all need to be reminded that in the history of our country, we did not do as good a job in this area as we should have or could have. I personally would not want to include anything in this bill that was retrogressive. That is one of the reasons that in discussions with Aboriginal people, we suggested that if they really felt that this was retrogressive, we should take it out. We do not want to go backwards, so let us simply take it out, because your rights are fully protected.

I have not been able to find a solution. I am convinced that there is no intent to be retrogressive here. This is a declaratory clause that says that the Constitution applies. I never, in any of my discussions with lawyers who did the drafting, received any indication that they had written this in such a way as to start a retrogressive action. As a matter of fact, the Department of Justice advised us that we did not need this. As I say, it started to be included in legislation originally because Aboriginal people wanted it.

I am sorry that I cannot give you any more comfort than that.

The Chairman: On the land claims issue, First Nations people are concerned that the land they will receive under their claims may be encumbered, either because the government of the day has already given oil and money rights, or because Heritage Canada has already declared part of it to be a park. The First Nations may want to get the land back and develop it. How do you handle that? First Nations people may be receiving lands that are encumbered for a number of reasons. It is not just a case of economics.

Mr. Lee: We have two different situations. The first is the "old world" way when things were done differently, and people from other parts of the world were settling Southern Canada. National parks such as Banff were established. Those lands are mostly considered to be in the "taken up" group, where decisions were made to sell land and so on. There are cases where the courts have said there are residual rights, and we will respect those rights.

When we move into the modern world, national parks — unfortunately, I did not bring the statistics with me — including national marine conservation areas where applicable, are established in cooperation with Aboriginal people. You may not be aware of this.

I will get the correct figure later, but I will give you an estimate. I believe that 67 per cent of the current total area of national park has been established through a land claim process in cooperation

peut être interprété de façon à limiter de quelque façon les droits ancestraux. Je suis très inquiet et, bien que j'apprécie que vous ne soyez pas l'avocat qui a pris cette décision, vous êtes responsable du projet de loi.

M. Lee: Sénateur, permettez-moi de dire que j'apprécie beaucoup ce que vous dites. Il nous faut tous nous rappeler que dans l'histoire de notre pays, nous n'avons pas fait un aussi bon travail dans ce domaine que nous l'aurions dû ou que nous l'aurions pu. Personnellement, je ne voudrais rien inclure dans le projet de loi qui soit rétrograde. C'est là l'une des raisons pour lesquelles lors de nos discussions avec les Autochtones, nous leur avons dit que s'ils trouvaient vraiment cela rétrograde, nous devrions l'enlever. Nous ne voulons pas retourner en arrière, alors enlevons tout simplement cela, car vos droits sont pleinement protégés.

Je n'ai pas été en mesure de trouver de solution. Je suis convaincu qu'il n'y a ici aucune intention d'être rétrograde. Il s'agit d'une clause déclaratoire stipulant que la Constitution s'applique. Dans toutes mes discussions avec les avocats qui ont fait le travail de rédaction, je n'ai jamais reçu la moindre indication que leur intention était de lancer un processus rétrograde. En fait, le ministère de la Justice nous a dit que nous n'avions pas besoin de cela. Comme je l'ai dit, l'on a commencé à inclure cela dans les lois au départ parce que ce c'est ce que voulaient les Autochtones.

Je regrette de ne pas pouvoir vous donner plus de réconfort que cela.

Le président: Pour ce qui est de la question des revendications territoriales, les Premières nations craignent que les terres qu'ils recevront lors du règlement de leurs revendications soient grevées, soit parce que le gouvernement du jour a déjà accordé des droits pétroliers ou des droits monétaires, soit parce que Patrimoine Canada aura déjà déclaré les terres comme faisant partie d'un parc. Les Premières nations voudront peut-être récupérer les terres et les exploiter. Comment ferez-vous alors? Les Premières nations recevront-elles des terres qui sont grevées pour diverses raisons. Ce n'est pas une simple question d'argent.

M. Lee: Nous avons deux situations différentes. La première est la façon «ancien monde», lorsque les choses étaient faites différemment et que les gens d'autres parties du monde s'établissaient dans le sud du Canada. C'est alors qu'on a créé des parcs nationaux comme celui de Banff. Ces terres sont pour la plupart considérées comme appartenant au groupe des terres «prises», des décisions ayant été prises de vendre les terres, etc. Il y a des cas pour lesquels les tribunaux ont dit qu'il existe des droits résiduels, et nous respecterons ces droits.

Passant au monde moderne, les parcs nationaux — je n'ai malheureusement pas apporté de statistiques avec moi —, y compris les aires marines nationales de conservation, le cas échéant, sont établis en collaboration avec les peuples autochtones. Vous ne le saviez peut-être pas.

J'obtiendrai le chiffre exact plus tard, mais je vais vous donner une estimation. Je pense que 67 p. 100 de l'actuelle superficie totale des parcs nationaux ont fait partie du processus de

with Aboriginal people. We are in a co-management mode. That does not mean everything is going perfectly. There is work to be done. We are learning to work together in a different way.

The recent history is different from the earlier history. The only thing I can say is that we will definitely move ahead in that fashion. However, there is one underlying premise. When we decide to establish a national park or a national marine conservation area, we are making a permanent decision. This is not temporary. We do not say, "We think we will have a national park for 10 years." We will have it forever. That is the objective and the understanding. We will not enter into something that falls short of that. These places are long term. I am not saying people cannot change their minds. However, the fundamental premise, when we establish a national park, is that we are there for the very long term.

Senator Christensen: Mr. Lee, when we look at the overall picture, certainly there is a lot of opposition and fear among persons living in coastal areas because, of course, of what happened in the not-too-distant past to the fisheries and the loss of that industry, in many cases. People trying to create another livelihood through mining or oil, or even developing an inland fishery, hear the term "marine conservation area" and understand that as "fish conservation area," because it is "marine," it is in the water, and that is where the fish are.

Perhaps the consultation process has not been as effective to date as it should have been. I am wondering if your department has looked at ways to implement a better consultation process. When you look at the bill, it is certainly driven by the region. Lands under the jurisdiction of the province are not affected. If the area is not wanted, it is not affected. Fisheries will continue. These areas do not affect the fishery. It is more historical, physical underwater features that are being protected.

There is provision for mining oil or whatever in the general area. I am sure you have addressed this subject. I am wondering what your plans are for a better consultation process so that people do understand and do not feel as threatened.

I think the concept is excellent and that we must look at this sort of thing. At the same time, people must buy into the program.

Mr. Lee: This is a very good question, senator. I do not think I have the perfect answer. We made a mistake with Bonavista. We did not go about it in the right way. We did not put the proper structure in place, although we did not deliberately set out to do it wrongly.

I had a very intensive session with my staff afterwards. I was not being critical, but asked them, "What went wrong here? You cannot win all the time. Did we do our job well?" We concluded that we did not. We were starting up Lake Superior at that time.

revendications territoriales en collaboration avec les Autochtones. Nous fonctionnons en mode de cogestion. Cela ne signifie pas que tout est parfait. Il reste du travail à faire. Nous apprenons à travailler ensemble différemment.

L'histoire récente est différente de l'histoire ancienne. La seule chose que je peux dire est que nous allons définitivement avancer sur cette voie. Il est cependant une prémisse fondamentale. Lorsque nous décidons de créer un parc national ou une aire marine de conservation, nous prenons une décision permanente. Ce n'est pas temporaire. Nous ne disons pas «Nous pensons que nous aurons un parc national pendant dix ans». Nous l'aurons pour toujours. C'est là l'objectif et l'entente. Nous n'allons pas entrer dans quelque chose qui ne va pas jusqu'au bout. Ces lieux sont créés pour le long terme. Je ne dis pas que les gens ne peuvent pas changer d'avis. Cependant, la prémisse fondamentale, lorsque nous créons un parc national, est que nous serons là pour le long terme.

Le sénateur Christensen: Monsieur Lee, lorsqu'on regarde le tableau d'ensemble, il y a certainement beaucoup d'opposition et de craintes chez les gens vivant en zone côtière à cause, bien sûr, de ce qui est arrivé dans un passé pas très lointain aux pêcheries et de la perte de cette industrie dans bien des cas. Les gens qui essaient de se tailler une autre vie dans le secteur minier ou pétrolier voire même en montant une pêcherie côtière entendent l'expression «aire marine de conservation» et en déduisent qu'il s'agit d'une «aire de conservation du poisson», car le mot «marin» signifie que c'est dans l'eau, et c'est là que se trouvent les poissons.

Peut-être que le processus de consultation n'a à ce jour pas été aussi efficace qu'il aurait dû l'être. Je me demande si votre ministère a cherché des moyens de mettre en oeuvre un meilleur processus de consultation. Lorsque vous regardez le projet de loi, il ressort clairement qu'il est axé sur la région. Les terres qui sont du ressort de la province ne sont pas touchées. Si la zone n'est pas désirée, elle n'est pas touchée. La pêche continuera. Ces zones n'ont pas d'incidence sur les pêcheries. Ce que l'on protège, ce sont plutôt les richesses historiques et physiques sous l'eau.

Il y a une disposition visant l'exploitation pétrolière ou autre dans la zone générale. Je suis certaine que vous avez examiné cette question. J'aimerais savoir quels sont vos plans en vue d'un meilleur processus de consultation afin que les gens comprennent bien et se sentent moins menacés.

Je trouve le concept excellent et je pense que nous devrons examiner ce genre de choses. En même temps, les gens doivent accepter le programme.

M. Lee: Très bonne question, sénateur. Je ne pense pas avoir la réponse parfaite. Nous nous sommes trompés avec Bonavista. Nous nous y sommes mal pris. Nous n'avons pas mis en place la bonne structure, même si nos intentions étaient bonnes au départ.

J'ai eu par la suite une séance très intensive avec mon personnel. Je ne lui faisais pas de reproche, mais je lui ai demandé: «qu'est-ce qui a mal tourné? On ne peut pas gagner tout le temps. Avons-nous bien fait notre travail?» Nous en avons

If we had made mistakes, I did not want to make the same ones again. We did a whole series of things quite differently.

This is the interesting part. We began that process by establishing a committee of, I think 12 people, and probably seven or eight of those started out by saying that they did not want this area. So far, we had not done anything wrong. We started the process in 1997 and they gave me their recommendations one year ago. I received 100 recommendations in which they fully supported establishing the area.

The principles that drive me are, first, to be a good listener, to take time, to respect the people with whom I am working, and to engage as much of the community as possible. However, it is a learning experience for everyone. One must take it one small step at a time.

The problem occurs when you arrive and make a big announcement — people like to make big announcements — that you are doing a feasibility study. Suddenly, everybody sits up and says, "How does it affect me?" I thought about this a lot and I know we can do it right. I also know there is always the opportunity to make mistakes.

This applies more to national parks, but I think also to marine conservation areas: If you can get people to a feasibility study, if you can get them prepared to work and think about it, you will have success. The failure occurs when people do not understand what is going on.

There is always a certain amount of mischief in this type of process. There are mischievous people who, for various reasons, do not want to see this happen. You must manage that. I say, take time, respect local people and make sure you engage them. I have a great deal of faith in people and their ability to look at something and decide, "I want it," or "I do not want it," or "I really like it, but I want it shaped this way." If you go about it that way, it will be a success.

Senator Christensen: I think it is a totally different concept from the national parks. From the study that we did with Senator Sibbeston in the North, we know that the old-time concept of national parks was that you put a fence around it and protect it, with everything inside being Parks Canada and everything outside something else. I think people must, as a result of good consultation and "marketing," if you will, understand there is a big difference.

Do you see other areas becoming marine conservation areas? I am thinking here of the Yukon, and in particular, the Beaufort Sea. There has always been considerable discussion of the gold rush marine trail, through Lake Bennett and Tagish, and down

conclu que non. À l'époque, nous étions en train de nous lancer au lac Supérieur. Si nous avions commis des erreurs, nous ne voulions pas les répéter. Nous avons fait toute une série de choses très différemment.

C'est cette partie-ci qui est intéressante. Nous avons commencé ce processus en créant un comité regroupant, je pense, 12 personnes, et sept ou huit d'entre elles avaient commencé par dire qu'elles ne voulaient pas de cette aire. Jusque-là, nous n'avions rien fait de mal. Nous avions lancé le processus en 1997 et ils m'ont donné leurs recommandations il y a un an. J'ai reçu 100 recommandations exprimant un plein appui à la création de cette aire.

Les principes qui me poussent sont les suivants: tout d'abord, je vais écouter, prendre le temps, respecter les personnes avec lesquelles je travaille et engager au maximum la communauté concernée. C'est cependant un apprentissage pour tout le monde. Il faut y aller une étape à la fois.

Le problème survient lorsque vous vous présentez et que vous faites une grosse annonce — les gens aiment faire de grosses annonces — claironnant que vous lancez une étude de faisabilité. Tout d'un coup, tout le monde se redresse et de demande «Quelle incidence cela aura-t-il sur moi?» J'ai beaucoup pensé à cela et je sais que nous pouvons bien faire. Je sais également qu'il est toujours possible de commettre des erreurs.

Ceci s'applique davantage aux parcs nationaux, mais je pense que cela vaut également pour les aires marines de conservation: si vous pouvez rallier les gens autour d'une étude de faisabilité, si vous pouvez obtenir d'eux qu'ils soient prêts à travailler et à y réfléchir, vous réussirez. Il y a échec lorsque les gens ne comprennent pas ce qui se passe.

Il y a toujours une certaine malice dans ce genre de processus. Il y a toujours des gens malicieux qui, pour diverses raisons, ne voudront pas voir le projet se réaliser. Il vous faut gérer cela. Ce que je dis c'est qu'il faut prendre son temps, respecter la population locale et veiller à l'engager. J'ai une confiance énorme dans les gens et dans leur capacité d'examiner quelque chose et de décider: «Je le veux» ou «Je ne le veux pas» ou «J'aime beaucoup cela, mais j'aimerais que cela se présente sous telle forme». Si vous vous y prenez de la sorte, cela réussira.

Le sénateur Christensen: Je pense que c'est un concept totalement différent de celui qui s'applique aux parcs nationaux. M'appuyant sur l'étude que nous avons faite avec le sénateur Sibbeston dans le Nord, je sais que le vieux concept de parc national était que vous mettiez une clôture autour pour le protéger, et tout ce qui se trouvait à l'intérieur appartenait à Parcs Canada et tout le reste était autre chose. Je pense que les gens doivent, grâce à une bonne consultation et à du bon «marketing» si vous voulez, être amenés à comprendre qu'il y a une grosse différence.

Voyez-vous d'autres régions devenir des aires marines de conservation? Je songe ici au Yukon et, plus particulièrement, à la mer de Beaufort. L'on a toujours beaucoup parlé de la piste marine de la ruée vers l'or, passant par le lac Bennett et Tagish et

the Yukon River as being a historic or heritage site. Do you see that falling under a plan like this?

Mr. Lee: No, it would not. The Klondike Trail, including the Lake Bennett section, has been declared a national historic site.

Senator Christensen: Is it a national historic site all the way to Dawson City?

Mr. Lee: No, it does not go to Dawson City. It is possible that it could be considered, but it would not be under this bill. It would likely be under Heritage, historic sites.

The Chairman: This bill is important. It deals with conservation, heritage and Aboriginal rights. We also must get the Yukon bill through. After Senator Adams's question, we will adjourn this part of the meeting and arrange for Mr. Lee and his staff to come back another time, but as soon as possible. The quality of your information is such that we want to hear more of it.

Mr. Lee: Thank you.

Senator Adams: You have been consulting some of the Aboriginal leaders?

Mr. Lee: We consulted broadly with Aboriginal leaders through the AFN, the Inuit and the Inuvialuit representatives, and a number of chiefs from various parts of Canada. As a result, we did make a number of changes to the bill. For example, we added a clause on traditional ecological knowledge. We modified what is now subclause 4(2) to allow for a variety of claim processes other than just the comprehensive claims. We made that clause more flexible.

We added a clause to allow the Governor General to remove lands from a marine conservation area reserved by Order in Council if a court found that we had, in part, overridden some Aboriginal interests. Where that is determined, we do not have to go back to a legislative process. We added an amended subclause to make it clear that the minister must consult with those listed and with Aboriginal organizations. The requirement to consult on regulations was expanded. Those are some of the ways in which we have managed to accommodate Aboriginal concerns.

It is fair to say we that have not consulted with every band and every Aboriginal organization in Canada. The time to consult with them comes when you ask if they would be interested in having one of these areas. That would then be a very intensive consultation.

Senator Adams: When we settled a land claim in Nunavut, water was included — the sea — and about 50 per cent is Nunavut water. A lot of the marine areas are used for country food — fishing and hunting for seals and other animals that we have in the Arctic. I remember that before Parks Canada privatized it, the

suivant le fleuve Yukon comme étant un lieu historique ou patrimonial. Verriez-vous ce genre de choses s'inscrire dans un plan comme celui-ci?

M. Lee: Non. La piste de la ruée vers l'or du Klondike, y compris le tronçon du lac Bennett, a été déclarée un lieu historique national.

Le sénateur Christensen: Est-ce un lieu historique national jusqu'à Dawson City?

M. Lee: Non, pas jusqu'à Dawson City. Il est possible que cela soit envisagé, mais pas en vertu du projet de loi dont vous êtes saisis. Cela devrait se faire sous Patrimoine Canada, sous la rubrique lieux historiques.

Le président: Le projet de loi est important. Il traite de conservation, de patrimoine et de droits ancestraux des Autochtones. Il nous faut également adopter le projet de loi sur le Yukon. Après la question du sénateur Adams, nous bouclerons cette partie de la réunion et prendrons des dispositions pour que M. Lee et son personnel puissent revenir nous voir à une autre occasion, mais le plus tôt possible. La qualité des renseignements que vous nous fournissez est telle que nous en voulons davantage encore.

M. Lee: Merci.

Le sénateur Adams: Avez-vous consulté certains des leaders autochtones?

M. Lee: Nous avons largement consulté les leaders autochtones par l'intermédiaire de l'APN, les représentants inuits et inuvialuits et plusieurs chefs de différentes régions du Canada. Nous avons par suite de cela apporté un certain nombre de changements au projet de loi. Par exemple, nous avons ajouté un article portant sur les connaissances écologiques traditionnelles. Nous avons modifié l'actuel paragraphe 4(2) pour englober une variété de processus de revendications autres que les revendications globales. Nous avons rendu cet article plus flexible.

Nous avons ajouté un article autorisant le gouverneur général à retirer des terres d'une aire marine de conservation réservée par décret si un tribunal conclut que nous avons en partie empiété sur des intérêts ancestraux. Dans une telle situation, nous n'aurions pas à relancer un processus législatif. Nous avons ajouté un paragraphe modifié de façon à ce qu'il soit clair que le ministre doit consulter les intervenants énumérés et les organisations autochtones. L'exigence de consulter relativement au règlement a été élargie. Voilà certains des moyens grâce auxquels nous avons pu régler un certain nombre de préoccupations autochtones.

Il est juste de dire que nous n'avons pas consulté chaque bande et chaque organisation autochtone au Canada. Le moment de les consulter vient lorsque vous leur demandez si elles seraient intéressées à avoir une de ces aires. Il y aurait alors des consultations très intensives.

Le sénateur Adams: Lorsque nous avons réglé une revendication territoriale au Nunavut, l'eau a été incluse — la mer — et près de 50 p. 100 du Nunavut, c'est de l'eau. Nombre des aires marines sont exploitées pour l'alimentation: on y pêche et on y chasse le phoque et d'autres animaux arctiques. Je me

minister included one clause indicating that in future, when the area is Aboriginal, there will be consultations. This time, I do not see it in Bill C-10. You mentioned some part of the land claim process being included.

Mr. Lee: I think we have covered that under 10(1), and we made this modification with the assistance and advice of Aboriginal people. We strengthened this. We said that the minister "shall" consult with Aboriginal organizations, governments and bodies established under land claim agreements. We think we have it all in there now.

Senator Adams: We have quite a few mammals, especially belugas. According to Fisheries and Oceans, the population is increasing in some areas and becoming extinct in others. In some places, there should be no hunting. In the future, will Bill C-10 make it possible to establish an area to protect mammals in the sea that are becoming extinct?

Mr. Lee: If an area were established, for example, off Baffin Island or Pond Inlet, this bill would help local people manage those populations and sustain them. Along with appropriate provisions from other acts, it would ensure that that species did not become extinct and add the knowledge of the local Aboriginal people to the management of the areas, not just university scientists' information. The local people might see some of those things as helpful and it would expand their interest in being involved in a partnership in such an area.

Senator Adams: At one time, in Tuktut Nogait Park — I am still not too happy about it — Parks Canada found 20 per cent more oil, but said, "According to the rules, Senator Adams, we cannot extract it." They lost that 20 per cent. In the future, for mining, oil and gas, is the marine area still going to be protected like a national park after being improved?

Mr. Lee: For oil and gas, it would. Let me just reflect on Tuktut Nogait. I appreciate that, ultimately, we did not find a solution that was acceptable to all the parties. We need to be more careful in the future to ensure there are no misunderstandings. There were some misunderstandings. That is always unfortunate, and we try to avoid them.

The Chairman: The committee will now move on to the next item of business, namely, clause-by-clause consideration of Bill C-39.

Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

souviens qu'avant la privatisation par Parcs Canada, le ministre avait inclus un article indiquant qu'à l'avenir, une fois la zone devenue autochtone, il allait y avoir des consultations. Cette fois-ci, je ne vois pas cela dans le projet de loi C-10. Vous avez mentionné qu'une partie du processus de règlement des revendications territoriales serait incluse.

M. Lee: Je pense que nous avons couvert cela au paragraphe 10(1), et nous avons apporté cette modification avec l'aide et les conseils des Autochtones. Nous avons renforcé le texte. Nous disons que le ministre «consulte» les organisations, gouvernements et organismes autochtones constitués aux termes d'accords sur des revendications territoriales. Nous pensons que tout y figure maintenant.

Le sénateur Adams: Nous avons beaucoup de mammifères, et je songe tout particulièrement aux bélugas. Selon Pêches et Océans, la population de bélugas augmente dans certaines zones et disparaît dans d'autres. Dans certains endroits, il ne devrait y avoir aucune chasse. À l'avenir, en vertu du projet de loi C-10, serait-il possible d'établir une aire de protection des mammifères marins menacés d'extinction?

M. Lee: Si une aire était établie, par exemple, au large de l'île de Baffin ou d'Inlet Pond, le projet de loi aiderait les localités à gérer ces populations et à les maintenir. Cela, ajouté aux dispositions appropriées d'autres lois, veillerait à préserver l'espèce de l'extinction et enrichirait les connaissances des peuples autochtones locaux quant à la gestion de ces aires, et pas seulement les dossiers des chercheurs universitaires. Les habitants locaux trouveraient peut-être certaines de ces choses utiles et seraient peut-être poussés à s'intéresser davantage à participer à un partenariat.

Le sénateur Adams: À une époque, dans le parc Tuktut Nogait — et je n'en suis toujours pas très heureux — Parcs Canada avait trouvé 20 p. 100 de plus de pétrole, mais avait dit «Selon les règles, sénateur Adams, nous ne pouvons pas l'extraire». Ils ont perdu ces 20 p. 100. À l'avenir, pour ce qui est de l'exploitation minière, pétrolière et gazière, l'aire marine va-t-elle continuer d'être protégée à la manière d'un parc national après son amélioration?

M. Lee: Oui, pour le pétrole et le gaz. Permettez que je dise quelques mots au sujet de Tuktut Nogait. Je conviens que, en bout de ligne, nous n'avons pas trouvé de solution acceptable à toutes les parties. Il nous faudrait être plus prudents à l'avenir pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de malentendus. Il y a eu certains malentendus. Cela est toujours malheureux, et nous nous efforçons toujours de les éviter.

Le président: Le comité va maintenant passer à la question suivante à l'ordre du jour, notamment l'étude article par article du projet de loi C-39.

Tout le monde est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté.

Le titre est-il réservé?

Les honorables sénateurs: D'accord.

The Chairman: Carried.

Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clauses 2 to 27 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clauses 28 to 56 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clauses 57 to 67 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall Clause 68 to 104 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clauses 105 to 195 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Senator Adams: Mr. Chairman, are the people who are saying "agreed" only the members of this committee?

The Chairman: Yes. The only one who cannot vote is Senator Watt, but we have not reached that stage yet.

Shall clauses 196 to 271 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clauses 272 to 285 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Next are Schedules 1 and 2. Shall they carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall the title carry?

Le président: Adopté.

Le préambule est-il réservé?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: L'article 1 est-il réservé?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Les articles 2 à 27 sont-ils adoptés?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Les articles 28 à 56 sont-ils adoptés?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Les articles 57 à 67 sont-ils adoptés?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Les articles 68 à 104 sont-ils adoptés?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Les articles 105 à 195 sont-ils adoptés?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Le sénateur Adams: Monsieur le président, les seules personnes à dire «d'accord» sont-elles les membres du comité?

Le président: Oui. Le seul qui ne peut pas voter est le sénateur Watt, mais nous n'en sommes pas encore là.

Les articles 196 à 271 sont-ils adoptés?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Les articles 272 à 285 sont-ils adoptés?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Passons maintenant aux annexes 1 et 2. Sont-elles adoptées?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

L'article 1 est-il adopté?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Le préambule est-il adopté?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Le titre est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Is it agreed that I report this bill to the Senate as soon as possible?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Poulin: When are you reporting, Mr. Chair?

The Chairman: As soon as I can, probably today.

Senator Christensen: I had hoped that we would be able to have the minister back, because our last witnesses raised some questions that deserved answers. I am asking the minister to give me those answers so that I can address the issues in the third reading speech.

We were also asked, at the last hearing, to delay this for six months. However, as we have seen from the last bill that came to us, C-10, which is in its third reincarnation, delayed legislation stands in great danger of being lost on the Order Paper and then having to go back to square one. It is a very dangerous precedent to set. There was extensive advertising and discussion in the Yukon on the Yukon Act, yet only two witnesses requested to come before us. This provides a degree of comfort that this is seen as a good bill in the Yukon. I will be speaking at third reading to some of the concerns raised by the witnesses, and I wish to thank the committee for their review of this bill.

The Chairman: Thank you. As sponsor of the bill, those are good words to hear.

Senator Sibbeston: I am interested in knowing when our next meeting will be.

The Chairman: It will be next Tuesday afternoon at 5:30.

Senator Sibbeston: What will the subject be then?

The Chairman: The same thing. We will get a chance to hear more input, and the sponsor of the bill, Senator Banks, will be with us. He has not had a chance to ask any questions yet.

The committee adjourned.

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Le projet de loi est-il adopté sans amendement?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Adopté.

Dois-je faire rapport du projet de loi au Sénat le plus tôt possible?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le sénateur Poulin: Quand en allez-vous faire rapport, monsieur le président?

Le président: Le plus tôt possible, vraisemblablement aujourd'hui.

Le sénateur Christensen: J'avais espérer que nous puissions obtenir que le ministre revienne, car nos derniers témoins ont soulevé certaines questions qui méritaient des réponses. Je demande au ministre de me donner ces réponses afin que je puisse traiter de ces questions lors de mon discours à la troisième lecture.

On nous a également demandé, lors de notre dernière audience, de reporter cela de six mois. Cependant, comme nous l'avons vu dans le cas du dernier projet de loi qui nous est venu, soit le C-10, qui est dans sa troisième réincarnation, les projets de loi reportés risquent fort de mourir au Feuilleton, auquel cas il faut revenir à la case départ. C'est un très dangereux précédent à établir. Il y a eu de la publicité et des discussions intensives au Yukon sur la Loi sur le Yukon, mais seuls deux témoins ont demandé à comparaître devant nous. Nous pouvons en conclure que le projet de loi est perçu dans le Yukon comme étant bon, ce qui est rassurant. Je vais, lors de la troisième lecture, discuter de certaines des préoccupations qui ont été soulevées par les témoins, et je souhaite remercier le comité de son examen du projet de loi.

Le président: Merci. En votre qualité de parraine du projet de loi, il est bon d'entendre ces paroles favorables.

Le sénateur Sibbeston: J'aimerais savoir quand aura lieu notre prochaine réunion.

Le président: Ce sera mardi prochain, à 17 h 30.

Le sénateur Sibbeston: Et quel en sera le sujet?

Le président: La même chose. Nous aurons l'occasion d'entendre encore plus d'explications, et le parrain du projet de loi, le sénateur Banks, sera des nôtres. Il n'a pas encore eu l'occasion de poser de questions.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
03159442
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada – Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

WITNESSES

From Canadian Heritage:

Tom Lee, Chief Executive Officer, Parks Canada Agency;

Susan Katz, Director, Legislation and Policy, Parks Canada Agency;

Daphne Porter, Legal Counsel.

TÉMOINS

Du ministère du Patrimoine du Canada:

Tom Lee, directeur général, Agence Parcs Canada;

Susan Katz, directrice, Législation et politique, Agence Parcs Canada;

Daphne Porter, conseillère juridique.

Available from:
Public Works and Government Services Canada – Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca